

# en apaRTE

Restez en ligne avec RTE

## LE CHIFFRE

## 100 KW

C'est la taille minimale requise pour participer à NEBEF.

## ÉDITORIAL

### L'ÉNERGIE AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ INDUSTRIELLE



En cette fin d'année 2013, je souhaite me projeter, avec vous, sur les perspectives que nous offre l'année 2014.

Le développement des énergies renouvelables, l'augmentation des pointes de consommation et la valorisation de la flexibilité de la consommation nécessitent d'agencer un nouveau modèle de marché. L'année 2014 sera marquée par l'arrivée de nouveaux mécanismes pour répondre à ces enjeux et faire de l'énergie un levier encore plus important de la compétitivité industrielle. NEBEF, interruptibilité, mécanismes de capacité... RTE s'engage à vos côtés. Nos objectifs : maintenir votre compétitivité, offrir de nouvelles possibilités de rémunération et permettre à l'énergie de devenir un actif à part entière dans les modèles d'affaires de vos entreprises. Le Département Commercial se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous donner rendez-vous, en 2014, pour plus d'opportunités sur les marchés de l'énergie !

RÉGIS BOIGEGRAIN,  
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT  
COMMERCIAL

## // ACCÈS AU RÉSEAU

## Vers un contrat réseaux multiproducteurs

La transition énergétique s'accompagne de la multiplication des installations de production d'énergies renouvelables et de leur regroupement en « réseaux privés ». En 2013, RTE a entamé une concertation pour définir un cadre contractuel adapté à ces nouveaux acteurs.

La multiplication du nombre d'installations de production raccordées au réseau de transport ces dernières années, en particulier photovoltaïques et éoliennes, a entraîné l'apparition de demandes de raccordement pour des ensembles constitués de plusieurs parcs de production juridiquement distincts. Ces ensembles, dits multiproducteurs, se raccordent désormais au RPT en un point de livraison unique, via un poste privé.

Depuis juin 2013, RTE concerte un modèle de Contrat d'accès au réseau public de transport (CART) spécifique pour ces utilisateurs qui ne sont ni consommateurs, ni producteurs, ni gestionnaires de réseaux publics de distribution, et derrière lesquels sont indirectement raccordées plusieurs installations de production. Le cas échéant, le nouveau contrat pourra aussi s'adapter à des installations comportant



également de la consommation.

La concertation doit aboutir, en juillet 2014, à un nouveau modèle de CART qui sera alors envoyé à la CRE.

## UNE MEILLEURE DISPONIBILITÉ DU RÉSEAU GRÂCE AUX TRAVAUX SOUS TENSION (TST)

**En France, la technique TST est devenue une technique d'intervention largement utilisée au service d'une meilleure qualité de fourniture et donc d'une plus grande satisfaction des clients.**

« La technique TST que RTE continue de développer, est une technique d'intervention très répandue, permettant de rendre transparente pour les clients finaux une très grande majorité des interventions », explique Louis Devatine, directeur de la Section d'études de réalisation et d'expérimentation du comité des travaux sous tension.

Les TST sont nés en France il y a 50 ans avec des objectifs multiples, comme réduire les indisponibilités d'ouvrages tout en réalisant les chantiers sur les heures ouvrables et améliorer la sécurité des agents par la rigueur nécessaire pour les interventions sous tension. La technique s'est considérablement développée depuis, au point que la France a développé sa propre méthode. Une multitude d'opérations TST est désormais réalisable dans les trois niveaux de tension BT, HTA et HTB.

En 50 ans, les taux de coupures ont baissé de manière vertigineuse. En BT et HTA, le temps de coupure est passé de plus de 6 heures en 1960 à 6 minutes actuellement. En HTB, le temps de coupure équivalent a également baissé de manière conséquente avec la politique volontariste mise en place par RTE de réduction des indisponibilités sur les ouvrages stratégiques ou difficiles à consigner.



# Comment RTE se prépare à passer les prochains hivers ?

*Si RTE prévoit pour cet hiver un équilibre satisfaisant entre l'offre et la demande d'électricité en France continentale, même en cas de grand froid, la vigilance reste néanmoins de rigueur à compter de 2016.*

Les marges de sécurité de l'alimentation en électricité de notre pays se réduiront fortement d'année en année à cet horizon. Afin de pallier un risque de rupture d'approvisionnement, RTE poursuit le grand chantier d'évolution de ses infrastructures déjà engagé. Sur les 10 prochaines années, 1,5 milliard d'euros par an en moyenne seront consacrés à ces travaux de grande ampleur : 1 000 millions d'euros de développement d'ouvrages neufs, 400 millions d'euros de renouvellement d'infrastructures existantes, et 100 millions d'euros de raccordements de moyens de production.

Sécuriser l'alimentation électrique en période de pointe, garantir la solidarité entre les territoires, développer les interconnexions européennes et accueillir les ENR sont les principales finalités poursuivies.



## // EFFACEMENT

# NEBEF 1.0, c'est parti !

*Une nouvelle étape est franchie dans la valorisation des effacements de consommation sur le marché de l'énergie avec l'approbation des règles expérimentales NEBEF par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), le 28 novembre 2013.*

Le mécanisme NEBEF, en vigueur au 13 décembre 2013, complète les dispositifs existants afin de développer la participation des consommateurs au système électrique national. Il introduit une plus grande souplesse d'effacement : tout site de soutirage établi en France métropolitaine continentale pourra valoriser directement ses effacements de consommation d'électricité sur les marchés de l'énergie en tant qu'opérateur d'effacement, ou indirectement via une tierce personne disposant de cette qualité.

La participation au mécanisme est conditionnée à l'accord exprès du consommateur et se fait indépendamment de l'accord du fournisseur d'électricité ou du responsable d'équilibre du site. L'opérateur d'effacement transmet à RTE les programmes qu'il envisage

de réaliser. Les transferts de blocs d'énergie entre les périmètres d'équilibre des acteurs concernés sont ensuite effectués sur la base des programmes d'effacement retenus. La valorisation des effacements donne lieu à un versement de l'opérateur d'effacement aux fournisseurs d'électricité des sites de soutirage effacés.

Tout au long de ce processus, RTE s'assure de la conformité des programmes d'effacement retenus avec les effacements réalisés.

Le fonctionnement de ce dispositif requiert une grande transparence à destination des acteurs de marché. C'est pourquoi la liste des opérateurs d'effacement agréés et les volumes d'effacement annoncés puis réalisés seront publiés sur le Portail Clients de RTE.

## EN BREF

### RTE au cœur des « réseaux électriques intelligents »

Dominique Maillard, président de RTE, a été nommé chef du projet consacré « réseaux électriques intelligents ».

Cette mission vise à consolider les filières électriques et informatiques françaises sur de nouveaux marchés à forte croissance, à accompagner le déploiement de Linky... Ce plan permettra de placer les industries françaises en chefs de file dans ce domaine. Prenez connaissance des 34 projets industriels !

### Évolutions tarifaires au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le montant de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) est fixé à 16,5 euros par MWh au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il sera plafonné annuellement par site de consommation suivant une nouvelle méthode de calcul liée à l'évolution du taux CSPE ou à 0,5% de la valeur ajoutée de la société. Le taux TVA évolue également, pour être fixé à 20 %.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### BIENTÔT LA CAMPAGNE DES BILANS ANNUELS

Au premier semestre 2014, RTE mettra à votre disposition un bilan annuel 2013 de vos informations financières et des données relatives à la qualité de votre électricité. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur commercial pour bénéficier d'un éclairage et vous projeter, ensemble, dans les perspectives de 2014.

